Compte bancaire pour un mineur en garde alternée

Par SeeBee

Bonjour,

Maman d'une fille de 13 ans en garde alternée par jugement depuis juillet 2016 et très mauvaises relations avec son père violent et pervers narcissique, celui ci exigé par mail :
- que je lui donne la CNI et le livret de famille ORIGINAUX pour ouvrir un compte bancaire à notre fille (quel risque j'encours de lui donner ces importants documents d'identité ?) une copie ne suffit elle pas ?
- que je lui donne les coordonnées et la copie du Livret A que j'ai moi seule ouvert à la naissance de notre fille et sur lequel mes parents abondent à chaque Noël, peut il retirer l'argent qu'il veut si j'accède à sa demande ? Peut il faire une démarche judiciaire en ce sens ?

Merci pour votre aide urgente

Par ESP

Bonjour,

Vos photocopies peuvent être certifiées conforme par la mairie.

Concernant le livret A, il n'en a pas l'utilité pour l'ouverture d'un autre compte.

Par SeeBee

Merci pour votre réponse
Néanmoins il a l'autorité parentale conjointe, a t'il le droit d'accéder au Livret A de notre fille et d'en disposer comme bon lui semble ? (Retirer de l'argent sans mon consentement ??)

Par ESP

Bonjour
Il me semble que l'autorisation de chacun est nécessaire avant tout retrait au guichet, sauf s'ils ont cosigné la demande d'ouverture de compte.

Par ESP

Sans vouloir me mêler de votre cas personnel, juste pour info.
J'ai connu le cas d'un interdit bancaire qui se servait du chéquier de son enfant pour continuer à émettre des paiements.

Par SeeBee

Merci beaucoup

Par SeeBee

L'ouverture du livret A a été faite par moi seule avec ma seule signature.
Il lui serait donc impossible de retirer de l'argent sans mon autorisation ?